



Mariage avec une française

Par **walas91**, le **08/05/2009** à **20:16**

Bonjour, je viens de me marier avec une française, alors je ne sais pas comment faire pour obtenir un titre au travail vu que je suis rentré en France irrégulièrement! merci de m'en répondre!!!walas91

Par **anais16**, le **09/05/2009** à **21:07**

Bonjour,

en l'état actuel de la législation, la régularisation en tant que conjoint de français n'est possible que s'il y a une entrée régulière en France (visa même de court séjour).

Si cela n'est pas votre cas et que vous voulez un titre de séjour en tant que conjoint de française, votre seule option est de retourner dans votre pays pour demander un visa long séjour de conjoint de français. Cela peut prendre un peu de temps mais une fois en France vous pourriez prétendre à un titre de séjour.

Je ne connais pas votre situation personnelle et loin de moi l'idée de l'influencer, mais sachez que l'entrée régulière n'est pas demandée pour les titres de parents d'enfant français.

A vous de réfléchir à vos options, mais à l'heure actuelle le simple fait d'être marié avec une française ne vous donne pas le droit à un titre de séjour, ni le droit de travailler et tant que vous n'aurez pas trois ans de mariage et de vie commune, vous êtes toujours expulsable, alors prudence...